

# CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

## EHPAD Maison Sainte-Anne - Jard-sur-Mer

du jeudi 18 avril 2019

---

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se sont réunis le jeudi 18 avril 2019 à 15 heures à la Maison Sainte-Anne :

Présents : Mme Ravon Micheline, Mme Charié Jeannine, M. Bernard Georges (représentants des résidents), Mme Sissan (présidente du CVS, représentante des familles), Mme Blanchard (présidente de l'association Maison Sainte-Anne), Mme Guédon Stéphanie (représentante des salariés), Mme Geneviève Troger, animatrice, Mme Chauvel (directrice).

Mme Chauvel informe les membres que Mme Charié accepte de rejoindre le Conseil de la Vie Sociale.

### **1 - Animations – thèmes abordés :**

Geneviève Troger évoque des animations qui se sont déroulées ces derniers mois : l'invitation à un bal en ehpad aux Sables est limitée à quelques résidents (4 à 5 guère plus) car ce sont les résidents de plusieurs établissements qui sont conviés à chaque fois ; or, l'établissement d'accueil n'est pas extensible, c'est donc un peu frustrant. La sortie au théâtre l'est également pour certains car le lieu n'est pas accessible aux personnes en fauteuil. Au sujet du théâtre, il est noté qu'il est important de respecter les horaires notamment quand on est invité.

Animations à venir : la gymnastique avec Armand a beaucoup de succès. Il y a plus de monde que prévu et l'organisation comme le déroulement de la séance sont moins aisés : cela nous contraint, malheureusement, à ne plus y accepter les personnes qui viennent de l'extérieur pour prendre leurs repas à Sainte-Anne. Geneviève informe qu'une diffusion d'un petit fascicule du Service Evangélique des Malades (SEM) sera réalisée prochainement. De même lors d'une messe du mercredi à la chapelle de l'étage, il sera proposé prochainement « L'onction des malades » aux personnes qui le souhaiteront. Une sortie « jardinerie » aura lieu mardi 23 avril. La journée d'Alliance Mormaison où les résidents des différents EHPAD peuvent se retrouver, aura lieu le mardi 14 mai à Mareuil sur Lay. Cette journée est organisée par l'ensemble des animatrices d'Alliance Mormaison. Comme d'habitude, « Chante Juin » aura lieu en salle et cela permettra de s'y rendre nombreux avec les deux minibus. Les enfants de l'école Ste ELME y chanteront. Les chanteurs d'Ukraine seront de retour en juillet, il y a beaucoup d'attentes pour les entendre de nouveau. Une visite avant les grosses chaleurs à Saint-Cyr en Talmondaise

est également prévue pour profiter des fleurs. Pour ce qui concerne les animations à Sainte-Anne même : le groupe de danse Vircouet se déplacera vendredi 19 avril, un spectacle de magie pour adultes aura lieu bientôt, la chorale de Jard viendra pour fêter la « Fête des mères » et celles des « Chants marins » pour la fête de la musique. Une commission des menus aura lieu à Sainte Anne le 14 juin prochain ; un temps d'échange a eu lieu dernièrement avec les résidents pour préparer cette commission. Avec l'arrivée de l'été et le report des travaux, les repas dehors seront encouragés pour les résidents qui le souhaiteront.

## **2 – Actualités Alliance Mormaison :**

Assemblée générale : lors de son Assemblée générale du 11 janvier 2019, le « Groupement Alliance Mormaison » est devenu la « Fédération Alliance Mormaison ».

Site Web (internet) : Mme Blanchard informe le CVS qu'un site internet est en cours de réalisation pour Alliance Mormaison. Il est décliné pour chaque établissement d'Alliance Mormaison. C'est l'entreprise Ouest Communication.com qui a été désignée pour sa création. Les salariés du groupe qualité de Sainte-Anne se sont réunis dernièrement pour définir la déclinaison et le contenu du site spécifique à Sainte-Anne.

Rails plafonniers : une cinquantaine de logements sont équipés de rails plafonniers à Sainte-Anne. Ce matériel est destiné à être soutien de l'équipe soignante pour des mobilisations de résidents que cela peut rassurer également. Les directeurs d'Alliance Mormaison ont décidé de négocier ensemble la maintenance de ces rails auprès de l'entreprise retenue. Cela permettra, notamment, de stabiliser les prix sur plusieurs années alors que le coût de cette maintenance augmente.

Journée des animatrices : cf. 1 - Animations

Séminaire annuel : la date de ce séminaire où les administrateurs, directeurs, salariés et bénévoles se rencontrent aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à Fontenay le Comte. Le thème de ce séminaire portera sur le renforcement de la coopération.

## **3- Projet d'extension :**

La congrégation est toujours en attente d'une réponse définitive de Mme Surville et de son notaire. La commande de la maison neuve rue des Pins est cependant confirmée. La construction devrait démarrer prochainement. Pour ce qui concerne l'extension de Sainte Anne l'architecte consulte les entreprises par appel d'offres. Les réponses sont attendues fin avril. Le démarrage des travaux est espéré pour septembre. L'association est en attente d'une réponse du Conseil Départemental auprès duquel une garantie de l'emprunt immobilier a été formulée. La commune de Jard sur

Mer a d'ores et déjà confirmée garantir le futur emprunt. Par contre, une crainte apparaît avec la possibilité d'un décret qui verrait augmenter la TVA de construction des logements sociaux de 5,5 % à 10 %. Si cela devait se confirmer, le coût du projet augmenterait.

En prévision des premiers travaux, le troisième portail de la rue du Boisdet a été élargi car les camions auront accès au site par cette zone. La pose d'un nouveau portail est prévue très prochainement ainsi qu'une remise à niveau du terrain. La commune a été sollicitée pour la réalisation d'une bordure « bateau » sur la rue mais le coût du mètre linéaire est de 275 € par mètre linéaire, ce qui représenterait un montant de 1 400 € pour sa réalisation. Mais Mme Blanchard a appris par un interlocuteur de la mairie que des travaux d'effacement des réseaux sont prévus avant la fin de l'année. Tout va donc être cassé. Le trottoir « bateau » attendra donc.

#### **4– Nouveau règlement de fonctionnement :**

L'adaptation du contrat de séjour à la loi « Adaptation de la Société au Vieillessement », dite loi ASV, a rendu nécessaire l'adaptation du règlement de fonctionnement de l'établissement. En effet, le contenu du contrat de séjour est plus important qu'auparavant et comporte des informations qui étaient présentes dans l'ancien règlement de fonctionnement. Le projet de nouveau règlement a été soumis aux administrateurs de l'association Maison Sainte Anne. Il est aujourd'hui soumis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avant diffusion. Lecture en est faite pour réactions, voire observations. Le document est entériné par tous. Il sera diffusé aux nouveaux résidents comme cela est le cas pour le nouveau contrat de séjour.

#### **5 – Prix de journée 2019 :**

Le prix de journée 2019 décidé par le Conseil départemental n'est pas encore connu. Un contact récent avec un interlocuteur du Département laisse supposer que la réponse devrait être rapide.

#### **Questions diverses :**

Arrêté conjoint de l'ARS et du Conseil départemental : un arrêté conjoint du 19 février 2019 confirme l'extension de vingt places en hébergement permanent de l'établissement. Par contre, cet arrêté acte la fin de l'accueil de jour à Sainte Anne au 31 décembre 2019. Cet accueil devait être supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au profit de l'ehpad La Berthomière de Longeville. Cet établissement qui devait accueillir six personnes par jour (au lieu de deux à Sainte Anne) n'étant pas prêt, l'accueil s'était perpétué à Sainte-Anne. Quoi qu'il en soit avec l'arrêté, l'accueil de jour s'arrêtera bien le 31 décembre de cette année.

Assemblée générale de l'association Maison Sainte Anne : elle aura lieu le mercredi 12 juin 2019. Mme Blanchard informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que les résultats financiers de l'année 2018 présentent un excédent.

Entrée en salle à manger : depuis quelques semaines, certains résidents entre en salle à manger avant la sonnerie d'appel et en même temps que les personnes en fauteuil qui sont accompagnées par les membres du personnel. C'est gênant pour l'équipe en charge d'installer les résidents en fauteuil et cela pourrait retarder le démarrage du repas. Il est donc demandé aux résidents non accompagnés par le personnel d'attendre la sonnerie d'appel avant d'entrée dans la salle à manger. Ils en sont par avance remerciés.

Pas d'autres questions diverses.

La prochaine réunion aura lieu en août 2019.

La présidente :